

2.3 COMPOSANTES BIOLOGIQUES

2.3.1 Couvert forestier

2.3.1.1 Région forestière

D'après Hosie (1975), la zone à l'étude est située dans la région forestière des Grands Lacs et du Saint-Laurent. Cette région renferme des essences très variées. Les essences les plus communes retrouvées dans les massifs boisés de cette région sont l'Érable à sucre (*Acer saccharum*), l'Érable rouge (*Acer rubrum*), le Hêtre à grandes feuilles (*Fagus grandifolia*), l'Orme d'Amérique (*Ulmus americana*), le Tilleul américain (*Tilia americana*), le Frêne rouge (*Fraxinus pensylvanica*), le Chêne blanc (*Quercus alba*) et le Noyer cendré (*Juglans cinerea*). Parmi les résineux les plus communs, nous retrouvons le Pin blanc (*Pinus strobus*), le Pin rouge (*Pinus rubrum*) et la Pruche (*Tsuga canadensis*). Dans la vallée fluviale, il n'est pas rare de rencontrer de l'Érable argenté (*Acer saccharinum*) alors que le Frêne noir (*Fraxinus nigra*) est souvent présent dans les dépressions mal drainées.

2.3.1.2 Domaine climacique

Selon Thibault (1989), la zone d'étude se trouve dans le domaine climacique de l'érablière à tilleul et de l'érablière à bouleau jaune, plus précisément dans le sous-domaine de l'érablière à tilleul. Elle fait partie de la région écologique 2b (Lac Saint-Pierre) caractérisée par la présence fréquente de l'érablière rouge sur les dépôts de sable.

2.3.1.3 Peuplements

La description des peuplements (incluant les superficies en friche) faite ci-après concerne uniquement les peuplements situés dans le quadrilatère formé par les rangs Saint-Albert, des Cascades, Sainte-Philomène, Bardochette et la limite sud de la propriété de Dépôt Rive-Nord³⁰ ainsi que ceux localisés dans le secteur du point de rejet de l'émissaire, soit dans la zone située entre le rang Saint-Albert et la rivière La Chaloupe (essentiellement sur les lots 363 et 364). La Figure 2.20 délimite la zone considérée ainsi que les peuplements en question. Ceux-ci ont été identifiés principalement à partir des cartes forestières les plus récentes (MRN, 31 I/3 S.E. et S.O.) couvrant le secteur. Près de 39 % de la propriété de Dépôt Rive-Nord, soit 295 ha, est couverte de boisés (excluant les superficies en friche).

Le secteur 1 est situé en partie dans la zone immédiate et en partie dans la zone proximale. Il est délimité par la cellule d'enfouissement C1, le rang Bardochette,

³⁰ QC-53 et QC-60

ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT
Rapport principal révisé

le rang Sainte-Philomène et la voie ferrée de Chemins de fer Québec-Gatineau. Ce secteur est caractérisé par la présence de sablières, que ce soient d'anciennes sablières utilisées lors de la construction de l'autoroute 40 dans les années soixante (correspondant maintenant en partie aux peuplements n^{os} 4, 5, 7, 8 et 11) ou des sablières utilisées soit par Dépôt Rive-Nord pour le recouvrement journalier requis pour l'exploitation de cellules d'enfouissement (peuplements n^{os} 11 et 13 en partie) ou jusqu'à tout dernièrement par la Ville de Berthierville pour ses propres fins (peuplement n^o13 en partie). Il s'agit d'un secteur très perturbé, colonisé majoritairement par des peuplements pionniers d'une quarantaine d'années tout au plus et composés surtout de peupliers et de bouleaux gris. On y note également la présence d'érables rouges et de pins blancs confinés dans les secteurs non perturbés par l'exploitation des sablières ainsi que la présence de secteurs (peuplement n^o 11 en partie et peuplements n^{os} 7 et 8) qui ont été reboisés entre 1995 et 1998 avec du Pin rouge, de l'Épinette blanche, de l'Épinette rouge, de l'Épinette noire, du Bouleau jaune, du Bouleau gris et du Chêne rouge. Près de 39 000 plants ont été mis en terre par Dépôt Rive-Nord, principalement en Épinette blanche (environ 24 400 plants) et en Pin rouge (approximativement 8 300 plants).

Ce secteur ne renferme aucun peuplement exceptionnel que ce soit sur les plans ligneux ou floristique. Les peuplements n^{os} 4, 5, 11 et 13 situés dans la zone du parc de dépôts des déblais excédentaires nord-est correspondent à des friches ou de jeunes peuplements situés sur des sablières (anciennes ou partiellement exploitées). Le secteur 1 est entièrement localisé en zone non agricole de sorte que la *Loi de protection du territoire et des activités agricoles* ne s'applique pas pour le peuplement n^o 6 qui est constitué principalement d'érables rouges.

Le secteur 2 est délimité au sud par le centre de compostage et la cellule d'enfouissement C3, à l'est par la voie ferrée de Chemins de fer Québec-Gatineau, au nord par le rang Sainte-Philomène et au nord-ouest par les rangs Saint-Albert et des Cascades. La majeure partie de ce secteur est situé en zone proximale à l'exception du parc de dépôts des déblais excédentaires nord qui fait partie de la zone immédiate.

Ce secteur est caractérisé, entre autres, par la présence d'une ancienne sablière d'une trentaine d'hectares occupant la portion centrale du secteur et correspondant à l'emplacement prévu pour le parc de dépôts des déblais excédentaires nord. Exploitée dans les années soixante, la majeure partie de cette sablière (correspondant maintenant aux peuplements n^{os} 26, 27 et 28) a été recolonisée par des essences pionnières tels le Bouleau gris et le Peuplier faux-tremble.

FIGURE 2.20 : COUVERT FORESTIER

ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT
Rapport principal révisé

Malgré la présence de cette importante sablière, ce secteur diffère du premier par la présence beaucoup plus importante de peuplements d'érables rouges dont plusieurs sont situés en zone agricole permanente. Il s'agit des peuplements n^{os} 21, 25, 30, 31, 32 et 34 qui sont considérés comme érablières au sens de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* selon les cartes forestières. Toutefois, aucun de ces peuplements ne sera affecté par les infrastructures prévues. Il faut également noter la présence d'une plantation (peuplement n^o 20) du ministère des Ressources naturelles du Québec. Celle-ci occupe une superficie d'une vingtaine d'hectares environ de part et d'autre du rang Sainte-Philomène, dont une dizaine d'hectares à l'intérieur du présent secteur. Il s'agit d'une plantation de pins blancs, rouges et sylvestres d'une cinquantaine d'années. Du point de vue de sa croissance et de son rendement, cette plantation est la plus productive parmi le réseau de plus de 4 000 parcelles du ministère des Ressources naturelles du Québec(1). Elle constitue le seul peuplement de grand intérêt dans ce secteur.

Le secteur 3 est situé en zones proximale et immédiate. Il inclut des peuplements situés de part et d'autre du rang Saint-Joseph ainsi que des peuplements localisés plus au sud du rang Saint-Joseph entre la voie ferrée de Chemins de fer Québec-Gatineau et le rang Saint-Albert. Ces peuplements sont situés sur la propriété de Dépôt Rive-Nord.

Ce secteur est caractérisé par la présence de peuplements de pins blancs (peuplements n^{os} 45 et 46), dont l'un (peuplement n^o 45) est composé d'arbres centenaires selon la carte d'inventaire forestier couvrant le secteur. Ces peuplements représentent les seuls peuplements d'intérêt de ce secteur et ne seront pas affectés par les infrastructures projetées. Quant aux autres peuplements, ceux-ci sont composés principalement de peupliers, de bouleaux gris et d'érables rouges. Le peuplement n^o 40 qui est constitué principalement d'érables rouges, pourrait être considéré comme érablière au sens de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* selon les cartes forestières. Il est situé à l'intérieur de superficies ayant fait l'objet d'autorisations pour utilisation à des fins non agricoles (centre de compostage et sablière) et d'une ordonnance d'exclusion par la CPTAQ et du Tribunal administratif du Québec.

Le secteur 4 comprend tous les peuplements situés sur la propriété de Dépôt Rive-Nord au sud des installations de ce dernier, entre la voie ferrée de Chemins de fer Québec-Gatineau et l'autoroute 40. Il s'agit pour la plupart de peuplements mixtes d'une cinquantaine d'années composés d'érables rouges, de peupliers, de bouleaux gris, de sapins baumiers, d'épinettes et de cèdres colonisant des sols organiques situés de part et d'autre de la rivière Saint-Joseph. Ce secteur renferme un seul peuplement d'érables rouges (peuplement n^o 63) situé en zone agricole et considéré comme érablière au sens de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* selon la carte

(1) Fortin, 2002. En photos : une « cathédrale » de plantation. Forêt, ministère des Ressources naturelles du Québec, numéro 72, janvier 2002. p. 3.

ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT
Rapport principal révisé

forestière. Toutefois, ce secteur est entièrement situé en zone proximale de sorte qu'aucun peuplement d'intérêt (boisés immédiatement en bordure de la rivière Saint-Joseph et érablière) ne sera touché par la construction des infrastructures.

³¹ Le secteur 5 est caractérisé par la présence des méandres de la rivière, la plaine inondable qui lui est associée et des dépressions plus humides alternant avec des bois plus secs. Les peuplements rencontrés comprennent des peuplements feuillus humides, des peuplements résineux ou mixtes plus secs et quelques peuplements feuillus secs. Les peuplements feuillus humides comprennent des peuplements jeunes dominés par des peupliers (peuplier baumier, et peuplier deltoïde principalement), accompagnés d'érable rouge. Au sud du champ cultivé, on note la présence d'une frênaie noire à frêne rouge et peuplier deltoïde. Les peuplements résineux sont dominés par la pruche du Canada et le thuya occidental avec la présence plus ou moins importante de bouleau jaune et d'érable rouge. Le sapin peut aussi être localement abondant. Enfin, quelques peuplements matures d'érables rouges sont présents. Certains ont fait l'objet de coupes récentes à l'extrémité nord du lot 364.

2.3.1.4 Potentiel forestier des sols

Selon la carte de l'Inventaire des Terres du Canada (31 I 3, échelle 1 : 50 000) traitant des possibilités des terres pour la forêt, les sols supportant des superficies boisées à l'intérieur de la zone immédiate (voir Figure 2.21) sont de classe 1. Ceux-ci ne comportent pas de limitations importantes pour la croissance de forêts commerciales et sont particulièrement propices pour des essences comme le Pin blanc et le Pin rouge. Par contre, les sols de classe 1, supportant actuellement des boisés qui seront touchés par le projet, occupent une superficie relativement restreinte, soit environ 34 ha.

D'après la Figure 2.21, la majorité des sols de la propriété de Dépôt Rive-Nord est de classe 1. Toutefois, une bonne proportion de ces sols, plus précisément ceux situés entre la limite nord des installations existantes de Dépôt Rive-Nord, le rang des Cascades, le rang Sainte-Philomène et le rang Bardochette, ont vu leur potentiel grandement diminué par l'exploitation de sablières depuis le début des années 60. En périphérie de la propriété de Dépôt Rive-Nord, nous retrouvons des sols de classes 2 et 3 de part et d'autre de la rivière La Chaloupe et des sols de classe 5 de part et d'autre de la rivière Saint-Joseph.

FIGURE 2.21 : POTENTIEL FORESTIER

³¹ QC-53 et QC-60

ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT
Rapport principal révisé

Les sols de part et d'autre de la rivière La Chaloupe présentent des limitations faibles à modérées pour la croissance de forêts commerciales, les principales contraintes étant reliées principalement à un excès d'humidité ou à des inondations périodiques. Ces sols sont particulièrement propices pour l'Érable argenté, l'Érable rouge, l'Orme d'Amérique, le Frêne noir et le Sapin baumier. Les sols présents de part et d'autre de la rivière Saint-Joseph (classe 5) sont propices à l'Épinette noire. Ils présentent des limitations graves (excès d'humidité) pour la croissance de forêts commerciales.

2.3.1.5 Espèces végétales à statut précaire

Les informations obtenues du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) indiquent la présence de treize espèces désignées comme menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être désignées ainsi dans la région de Berthierville (Tableau 2.9). Afin de préserver ces plantes, les informations fournies par le CDPNQ n'indiquent pas leur localisation précise. Par ailleurs, l'absence de mention pour une superficie donnée ne signifie pas nécessairement l'absence d'espèces particulières. Gratton et Bouchard (1994) ont observé deux espèces particulières dans la réserve écologique des Tourbières-de-Lanoraie située plus au sud de la propriété de Dépôt Rive-Nord (aréthuse bulbeuse et woodwardie de Virginie). De ces deux espèces, l'une était incluse dans la liste fournie par le CDPNQ.

En se basant sur l'habitat de ces espèces (Labrecque et Lavoie, 2002 et Victorin, 1964), celles ayant une affinité pour les habitats présents dans la zone immédiate ont fait l'objet d'une attention plus marquée au terrain. Les espèces présentes n'ont pas fait l'objet d'un inventaire complet ou par parcelle-échantillon puisque l'on ne cherchait qu'à vérifier la présence de plantes à statut précaire. Les superficies de la zone immédiate ont été arpentées au cours de journées de terrain qui ont eu lieu durant les mois de juin, juillet et septembre 2001, et durant la période du 8 au 15 juillet 2002. Rappelons que les superficies visées ont toutes été transformées par l'activité humaine, à l'exception d'une petite zone boisée, et que certaines des superficies de sablières désaffectées correspondent maintenant à des peuplements en régénération dont la strate herbacée est éparse ou même nulle.

Aucune plante désignée comme menacée ou vulnérable ou susceptible d'être désignée ainsi n'a été observée lors de ces visites.

ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT
Rapport principal révisé

TABLEAU 2.9 : LISTE DES ESPÈCES VÉGÉTALES DÉSIGNÉES COMME MENACÉES OU VULNÉRABLES OU SUSCEPTIBLES D'ÊTRE DÉSIGNÉES AINSI DANS LA RÉGION DE BERTHIERVILLE

Nom scientifique	Nom commun
<i>Allium tricoccum</i> ¹	Ail des bois
<i>Amelanchier sanguinea</i> var. <i>grandiflora</i> ¹	Amélanchier sanguin var. grande fleur
<i>Arethusa bulbosa</i> ²	Aréthuse bulbeuse
<i>Botrychium rugulosum</i> ¹	Botryche à limbe rugueux
<i>Carex folliculata</i> ¹	Carex folliculé
<i>Celtis occidentalis</i> ¹	Micocoulier occidental
<i>Claytonia virginica</i> ¹	Claytonie de Virginie
<i>Cypripedium reginae</i> ¹	Cypripède royal
<i>Goodyera pubescens</i> ¹	Goodyérie pubescente
<i>Polygonum hydropiperoides</i> var. <i>hydropiperoides</i> ¹	Renouée faux-poivre-d'eau variété faux-poivre-d'eau
<i>Schoenoplectus torreyi</i> ¹	Scirpe de Torrey
<i>Selaginella apoda</i> ¹	Sélaginelle apode
<i>Strophostyles helvula</i> ¹	Strophostyle ocracé
<i>Woodwardia virginica</i> ^{1,2}	Woodwardie de Virginie

¹ Information fournie par le CDPNQ.

² Information tirée de Gratton et Bouchard, 1994.

2.3.2 Ichtyofaune

2.3.2.1 Rivière Saint-Joseph

La faune ichtyenne de ce cours d'eau a été caractérisée par le Service d'aménagement de la faune du district de Montréal (Gouvernement du Québec, 1971) et par Levasseur *et al.* (1999). Les espèces capturées sont essentiellement des poissons d'eau chaude et se composent d'une dizaine d'espèces d'eau chaude dont le Meunier noir, l'Épinoche à cinq épines, le Raseux-de-terre noir et le Mulet à cornes. L'embouchure de la rivière dans le fleuve Saint-Laurent pourrait également être fréquentée par d'autres espèces résidentes du fleuve lors de la période de reproduction, bien que non documenté par les inventaires.

2.3.2.2 Rivière La Chaloupe

La faune ichthyenne de la rivière La Chaloupe abrite une trentaine d'espèces selon certains inventaires réalisés en 1971 et en 2002. Parmi les 25 espèces recensées par le Service d'aménagement de la faune (Gouvernement du Québec) en 1971, 19 étaient présentes dans la portion aval au rang des Cascades, alors que l'inventaire de 2002 permettait de répertorier 11 de ces 19 espèces ainsi que cinq autres non observées en 1971.

Selon les données les plus récentes, les espèces les plus abondantes sont le Meunier noir, le Mulet à cornes et le Ventre rouge du nord. Les autres espèces comprennent le Raseux-de-terre noir, le Queue à tache noire, le Ventre-pourri, le Naseux des rapides et l'Épinoche à cinq épines ainsi que des espèces dont la présence était moins importante (Crapet de roche, Carpe allemande, Mené à nageoires rouges, Mené émeraude, Mené pâle, Mené paille, Omisco/perche-truite, Chevalier rouge). Aucune de ces espèces ne figure sur la liste des espèces de poissons susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables.

Les caractéristiques d'habitat sont très similaires d'un secteur à l'autre de la rivière à l'exception de l'embouchure. On y retrouve sensiblement les mêmes espèces et des abondances comparables. Les caractéristiques morphologiques du cours d'eau ainsi que la faible concentration de géniteurs rencontrés indiquent que l'habitat disponible est utilisé principalement comme site d'alimentation par plusieurs espèces de poissons (16). Aucun indice ne suggère la présence d'habitats sensibles (frayère ou site d'alevinage). À l'embouchure de la rivière, la présence de végétation émergente et aquatique et l'observation de certaines d'alevins le long de chacune des rives permettent d'affirmer que cette zone constitue un habitat d'alevinage.

2.3.3 Avifaune

Selon les données d'inventaire de l'atlas des oiseaux nicheurs (Gauthier et Aubry, 1995), 191 espèces ont été signalées dans la région bioclimatique de l'érablière à tilleul et érablière à bouleau jaune. Cette dernière fait partie des régions où l'on observe le plus grand nombre d'espèces signalées par région. Ceci est relié au fait que plusieurs des espèces qui y nichent sont à la limite nord de leur répartition dans l'est de l'Amérique du Nord, et que cette région représente une grande diversité d'habitats (forêt, milieu ouvert et morcelé, lisières de boisés, d'arbres et d'arbustes, milieu agricole, banlieue, marais, fleuve ou autre milieu, etc.).

Selon le portrait de la biodiversité du Saint-Laurent (site web d'Environnement Canada), l'information compilée à partir de dix banques de données (ÉPOQ, ATLAS, AVIFAUNE, SIDOQ, MENACE, BIOMQ, DAVID, LIMICOLE, HÉRON et BIHOREAU) indique que 245 espèces d'oiseaux ont été vues dans le secteur de la zone d'étude (basé sur les données récoltées dans deux carrés de 100 km²) alors que 22 d'entre elles ont été confirmées nicheuses.

2.3.3.1 Espèces d'intérêt particulier

L'information disponible auprès de la Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ) indique la présence de deux espèces d'intérêt à proximité, soit le Troglodyte à bec court (espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable) et la Paruline à couronne rousse qui seraient des nicheurs migrateurs rares (Desrosiers *et al.*, 1995), lesquelles ont été observées dans la réserve écologique des Tourbières-de-Lanoraie (Robillard *et al.*, 1998).

Selon Tyler (1953), Welsh (1971 et 1987) et Erskine (1992) (cités par Gauthier et Aubry, 1995), la Paruline à couronne rousse niche surtout dans des tourbières où croissent des bouquets d'épinettes noires ou de mélèzes laricins, et son territoire n'est pas entièrement situé en milieu ouvert. Dans le cas du Troglodyte à bec court, il affectionne particulièrement les prés humides à carex où poussent quelques buissons épars, tels que des saules et des aulnes (Gauthier et Aubry, 1995). Il est très associé aux cypéracées et il fréquente aussi les marais d'eau douce, les champs humides et parfois les abords de tourbières (Terrill, 1992 et Bent, 1948 cités par Gauthier et Aubry, 1995).

Bien que la limite nord des sols tourbeux ne soit pas très loin des superficies visées, la majorité de la zone immédiate ne correspond nullement à un habitat de tourbière, ni ne présente de prés humides à carex. Il est donc peu probable que ces espèces utilisent les superficies visées par le projet. Par contre, les aires de sablières désaffectées localisées au nord-est de la cellule C1 comportent des milieux qui seraient plus susceptibles d'être fréquentés par le Troglodyte à bec court.

2.3.3.2 Observations

Certaines des superficies visées par les aménagements sont peu susceptibles d'abriter des espèces d'intérêt (secteurs des cellules, sablières actives, station de compostage). Les inventaires de terrain ont démontré que les oiseaux présents sont des espèces fréquemment et régulièrement observées dans les milieux ouverts et de bordures de forêts. On a toutefois observé l'utilisation de certains talus d'une sablière active par une colonie d'hirondelles de rivage en 2002 et 2003. Cette colonie comptait un peu plus de 200 nids en 2002. Le secteur des nids a été protégé jusqu'à la fin de la période de reproduction au cours de ces deux années. Par ailleurs, un Pygargue à tête blanche immature, qui ne s'est vraisemblablement pas reproduit et pas niché cette année-là, a été observé durant le mois de juin 2002 aux alentours de la cellule d'enfouissement C3. Les observations portent à croire qu'il s'agissait d'un individu non reproducteur vagabond et pour le moins opportuniste. L'observation demeure intéressante en raison de son statut puisqu'il est inscrit sur la liste des espèces susceptibles d'être désignées vulnérables ou menacées au Québec (maintenant désigné vulnérable).

ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT
Rapport principal révisé

L'avifaune des superficies localisées au nord-est de la cellule C1 a fait l'objet d'un inventaire spécifique puisque l'habitat était plus susceptible d'abriter des espèces d'intérêt ³²(voir Figure 2.5 pour la localisation des stations). Aucune espèce ayant un statut particulier n'a été observée lors de l'inventaire. On a toutefois noté la présence de talus utilisés par des colonies d'hirondelles de rivage, soit 26 nids regroupés à un même site et une quinzaine de nids étalés dans cinq autres sites. Également, des espèces aviaires telles que le Héron vert, le Butor d'Amérique et le Râle de Virginie nichent (statut confirmé ou probable) dans un milieu humide, ce qui permet de conclure que ce milieu humide est bien fonctionnel et de qualité. D'ailleurs, ce milieu humide sera préservé.

Les visites de terrain ont aussi permis de confirmer que le potentiel pour la sauvagine est faible dans l'ensemble des superficies visées, tel qu'indiqué par l'Inventaire des Terres du Canada. Cependant, la nidification de la sauvagine demeure possible, tel qu'indiqué par la nidification confirmée du Canard chipeau et la nidification possible des canards branchu et colvert. Le potentiel observé pour la sauvagine dans ces superficies est relié à l'exploitation historique des sablières à un niveau atteignant celui de la nappe phréatique par endroit.

Finalement, certaines espèces aviaires tels les goélands et les urubus à tête rouge profitent de la présence du site d'enfouissement pour s'alimenter. Ces individus ne nichent pas sur le site. Les goélands proviendraient vraisemblablement de l'un ou plusieurs des sites de nidification connus à proximité et situés sur des îles du Saint-Laurent (ex. Îles Saint-Ours, Duval, îlets du lac Saint-Pierre, îles de Varennes, de Contrecœur et Deslauriers).

2.3.4 Ongulés

Selon la carte d'Inventaire des Terres du Canada (Figure 2.22), le potentiel pour les ongulés est de classe 3W_M et 4^M_F/4^M_G, c'est-à-dire qu'il comporte des limitations faibles et modérées, respectivement, pour la production de cerfs de Virginie en raison de problématiques d'excès ou de manque d'humidité, de relief et de manque d'éléments nutritifs pour assurer un milieu optimal pour les ongulés. La carte identifie un secteur près de la rivière Saint-Joseph, mais hors des superficies visées, correspondant à une aire potentielle de ravage pour le Cerf de Virginie.

L'inventaire réalisé durant l'hiver 1999 par la FAPAQ n'indique aucun ravage sur les superficies visées, ni à proximité. Rappelons que les surfaces de la zone immédiate correspondent principalement à des milieux n'offrant aucun habitat ayant un couvert de protection intéressant pour le Cerf de Virginie. L'espèce utilise néanmoins ces sites en période estivale, alors qu'aucune trace d'original n'y a été observée.

³² QC-20

2.3.5 Amphibiens et reptiles

Levasseur *et al.* (1999) indiquent la présence de la salamandre à quatre doigts (espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable) dans un secteur de la tourbière Saint-Joseph à Lanoraie (environ 2 km au nord de la réserve écologique des Tourbières-de-Lanoraie). Les superficies visées pour la construction de la cellule envisagée s'apparentent peu à l'habitat de cette espèce. Toutefois, les anciennes sablières qui ont été exploitées près ou au-dessous du niveau de la nappe phréatique peuvent présenter des conditions propices à cette espèce ainsi qu'à d'autres espèces d'amphibiens. D'ailleurs, Dubé (1994) a identifié une zone limitrophe au site d'enfouissement qui présente un bon potentiel. Il s'agit d'une ancienne sablière localisée en bordure du rang Sainte-Philomène. Les espèces entendues ou observées par Dubé (1994) dans cette zone ou à proximité sont la Grenouille des bois, la Grenouille léopard, la Grenouille verte, le Ououaron, la Rainette crucifère, la Rainette versicolore et le Crapaud d'Amérique. Ces mêmes espèces sont aussi listées par le portrait de la biodiversité du Saint-Laurent (site web de Environnement Canada) pour le secteur de la zone d'étude (selon les données récoltées reliées à deux carrés de 100 km² - tiré de la banque de données gérée par la Société d'histoire naturelle de la Vallée du Saint-Laurent, avec la collaboration du ministère de l'Environnement et de la Faune).

En plus de la Salamandre à quatre doigts, Levasseur *et al.* (1999) ont aussi observé toutes ces espèces dans un secteur de la tourbière Saint-Joseph à Lanoraie ainsi que la Grenouille du Nord, la Salamandre rayée, la Salamandre à points bleus, la Salamandre maculée, le Triton vert et la Couleuvre rayée. Ces dernières espèces n'ont pas un statut particulier.

Les superficies de la zone immédiate ont fait l'objet d'une recherche visuelle des urodèles, anoures, tortues et serpents dans les habitats propices à ces groupes d'espèces. Également, une attention a été portée sur les chants des amphibiens pour identifier la présence d'espèces particulières. Lors de la visite de terrain des superficies de la zone immédiate, aucune espèce d'intérêt particulier n'a été observée.

2.3.6 Micromammifères

Levasseur *et al.* (1999) indiquent également la présence de la Musaraigne pygmée dans un secteur de la tourbière Saint-Joseph à Lanoraie. Cette espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable (Beaulieu et Huot, 1993) pourrait être retirée de la *Liste des espèces de la faune vertébrée susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables* suite à son récent changement de rang (S4 à S5) (site internet de la FAPAQ).

FIGURE 2.22 : POTENTIEL FAUNIQUE - ONGULÉS

L'habitat de prédilection de cette espèce correspond à des terrains humides tels les tourbières et les marécages et aux zones herbeuses à proximité des cours d'eau (Beaulieu et Huot, 1993). L'habitat observé sur les superficies visées ne correspond pas à l'habitat de prédilection de cette espèce. Elle fréquente toutefois de nombreux autres types d'habitats et elle pourrait se relocaliser sur les terrains avoisinants (si elle était présente dans les superficies visées).

2.4 COMPOSANTES HUMAINES

2.4.1 Zonage

2.4.1.1 Agricole

Les superficies visées par le projet sont majoritairement localisées en zone non agricole (Figure 2.23). Le lot 389 et une partie des lots 376 et 388 dont l'utilisation à des fins non agricoles était permise en vertu d'une autorisation par la CPTAQ pour l'exploitation d'un centre de compostage et d'une sablière, ont été exclues de la zone agricole en 2003 par la CPTAQ et le Tribunal administratif du Québec.

³³Les superficies visées pour la mise en place des deux conduites de refoulement et de l'émissaire (lots P-371, P-369, P-368, P-366, P-365, P-363 et P-364), entre la cellule d'enfouissement et la rivière La Chaloupe, sont quant à elles localisées en zone agricole. À cet effet, une demande d'autorisation a été acheminée à la CPTAQ en septembre 2004.

2.4.1.2 Affectation du territoire

Les superficies visées par le projet sont localisées dans les municipalités de Saint-Thomas (MRC de Joliette) en ce qui a trait à l'emplacement de la cellule d'enfouissement technique projetée et de Sainte-Geneviève-de-Berthier (MRC de D'Autray) pour la station de traitement des eaux des lixiviation et les parcs de dépôt des déblais excédentaires.

L'affectation du territoire des zones immédiate et proximale telle qu'indiquée dans les schémas d'aménagement des MRC de Joliette et de D'Autray, est en grande partie de nature agricole à l'exception des affectations illustrées à la Figure 2.24. On y dénote les zones industrielle, d'enfouissement sanitaire, de valorisation et de transformation des matières résiduelles, de dépôt de matériaux secs, d'ancien dépotoir et agricole. ³⁴Aucun projet de développement particulier n'a été identifié pour le secteur environnant dans les schémas d'aménagement des MRC. ³⁵Les parcs de dépôt des déblais excédentaires sont

³³ QC-53 et QC-60

³⁴ QC-28

³⁵ QC-29